

jugés de son ordre, il ne se sentit bientôt plus à sa place dans une assemblée qu'entraînait chaque jour davantage le mouvement de la Révolution, et il donna sa démission le 12 juillet 1789. Lieutenant-général des armées du roi pendant l'émigration, il mourut à Londres, quelques jours seulement avant la première Restauration.

ESCARS (FRANÇOIS-NICOLAS-RENÉ PÉRUSSE, COMTE D'), député en 1789 et pair de France, né à Monthoiron (Vienne) le 12 mars 1759, mort à Paris le 30 décembre 1822, entra au service en 1773; le 19 octobre 1779, à vingt ans, il était nommé mestre-de-camp lieutenant du régiment d'Artois (dragons). Depuis 1774, il était attaché comme « gentilhomme d'honneur » à la personne du comte d'Artois. Il commandait le régiment d'Artois, à Metz, lorsqu'il fut élu, le 31 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Châtellerault. Il siégea dans la minorité. Il émigra à la fin de 1790, se rendit à Turin, auprès du comte d'Artois, qui le nomma capitaine de ses gardes, et lui confia plusieurs missions importantes. En 1792, M. d'Escars vint trouver secrètement Louis XVI. De retour en Italie, il accompagna Monsieur à Saint-Petersbourg, à Copenhague, à l'Île-Dieu, à Londres, à Edimbourg. Après les événements de 1813, toujours attaché à la personne du prince, il le suivit en Allemagne et à Bâle. En 1814, pendant la campagne de France, M. d'Escars vint en mission au quartier-général des alliés à Troyes; le 12 avril, il entra à Paris avec Monsieur, et fut nommé, le 20 mai, commandant de la brigade des carabiniers de S. A. R., lieutenant-général des armées le 22 juin, commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 23 août, et capitaine des gardes de Monsieur le 1^{er} janvier 1815. Louis XVIII le fit entrer à la chambre des pairs le 17 août 1815. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort (décembre 1815). Le 7 septembre de la même année, il avait été pourvu du gouvernement de la 4^e division militaire; il fut appelé, le 4 novembre 1818, à remplacer le duc de Feltré à la tête de la 14^e division, et fut décoré du collier des ordres du roi le 20 septembre 1820. La pairie fut pour M. le comte d'Escars surtout une dignité; il n'a pas joué de rôle parlementaire.

ESCARS (AMÉDÉE-FRANÇOIS-RÉGIS PÉRUSSE, DUC D'), pair de France, né à Chambéry (Savoie) le 30 septembre 1790, mort à Cannes (Alpes-Maritimes) le 18 janvier 1868, fils du précédent, suivit comme tous les siens la carrière des armes. Mestre-de-camp à la fin de l'émigration, il fut attaché comme aide-de-camp et gentilhomme d'honneur au duc d'Angoulême en 1814, et fait, le 10 août de cette année, chevalier de Saint-Louis. Il fit partie de l'état-major de l'armée du Midi en 1815; il en commandait l'avant-garde, quand, le 30 mars, il repoussa, en avant de Montpellier, les troupes du général Debelle. Quatre jours après, il fut nommé maréchal de camp; il suivit le duc d'Angoulême, lorsque ce prince fut obligé de s'embarquer à Cette pour l'Espagne. La seconde Restauration lui rendit ses honneurs et dignités, et, le 12 février 1823, il fut appelé à siéger, par droit héréditaire, à la Chambre des pairs, en remplacement de son père, décédé le 30 décembre précédent. Il prit part à la guerre d'Espagne (1823), exerça le commandement supérieur du grand quartier général à Madrid, et dirigea avec distinction la deuxième colonne d'attaque à la prise du Trocadero, le 31 août. Elevé, le

1^{er} septembre de la même année, à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, fait commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 8 novembre, il fut promu, en décembre, au grade de lieutenant-général des armées du roi. Le titre de duc fut attaché à sa pairie par une ordonnance de Charles X en date du 30 mai 1825. Il commandait une division de l'armée expéditionnaire en Algérie (juillet 1830), lorsque la chute de la branche aînée lui fit donner sa démission de tous ses emplois. Il alla visiter Charles X en exil, et de retour en France, se tint éloigné des affaires publiques. Il resta, jusqu'à sa mort, un des représentants autorisés du comte de Chambord.

ESCAIRAC DE LAUTURE (MARIE-JOSEPH-HENRI-LÉONCE, MARQUIS D'), député de 1827 à 1831 et pair de France, né à Paris le 19 février 1786, mort à Paris le 12 février 1867, était fils du marquis d'Escayrac de Lauture, qui fut colonel du régiment de Guyenne, et qui périt pendant la Révolution, brûlé par des brigands dans le château de Olarac. Conseiller général de Tarn-et-Garonne et chevalier de la Légion d'honneur, le marquis Henri-Léonce fut élu député de ce département au grand collège (24 novembre 1827), par 112 voix sur 196 votants et 250 inscrits. Il vota avec les royalistes, ne fut pas des 221, et obtint sa réélection le 8 juillet 1830, par 137 voix (139 votants, 270 inscrits). Candidat non réélu en 1831, il fut porté aux élections du 21 juin 1834, dans le 4^e collège de Tarn-et-Garonne (Moissac), et obtint, sans être élu, 102 voix contre 180 à M. Duprat. Le 3 octobre 1837, il fut fait pair de France; il s'était rallié au gouvernement de Louis-Philippe. M. d'Escayrac rentra dans la vie privée en 1848.

ESCHASSÉRIAX (JOSEPH, BARON), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, né à Corme-Royal (Charente-Inférieure) le 29 juillet 1753, mort à sa terre des Arènes (Charente-Inférieure) le 24 février 1823, descendait d'une vieille famille du pays, dont plusieurs membres avaient rempli à Saintes les fonctions d'échevin. Il fit ses études dans cette ville, fut reçu, le 20 juillet 1775, avocat au parlement de Bordeaux, et devint, le 16 novembre 1785, président à l'élection de Marennes : il occupa ce siège jusqu'à sa suppression au début de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il commanda la garde nationale de Corme-Royal, fut élu (29 juin 1790) administrateur du district de Saintes, et, le 27 juillet suivant, membre du directoire du département; l'année d'après (29 avril 1791), les électeurs de la Charente-Inférieure l'appelèrent, le 4^e sur 10, par 243 voix (424 votants), à les représenter comme député à l'Assemblée législative. Joseph Eschassériaux siégea dans la majorité réformatrice. Le 5 septembre 1792, il fut réélu par le même département membre de la Convention, le 3^e sur 11, avec 379 voix (575 votants). Il prit place à la Montagne, répondit dans le procès du roi au 3^e appel nominal : « Je vote pour la mort, » et prit une part active aux travaux législatifs de cette assemblée : le *Moniteur* mentionne fréquemment ses rapports sur les subsistances, l'administration, la politique intérieure, la réunion de la Belgique à la France, la police et l'agriculture, etc. Eschassériaux se prononça contre Robespierre au 9 thermidor, et fut proposé, avec Bernard de Saintes et Duval, pour remplacer dans le comité Robespierre, Couthon et Saint-Just;

mais la Convention se réserva de pourvoir directement par appel nominal à ces trois vacances; il entra au comité, comme l'élu de l'Assemblée, le 31 juillet 1794, et en sortit le 4 novembre, lors du renouvellement par quart qui eut lieu à cette époque; il y rentra le 7 octobre 1795, époque du dernier renouvellement. Eschassériaux passa, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents : la Charente-Inférieure l'avait élu par 249 voix sur 312 votants, et quinze autres départements l'avaient en même temps désigné comme député suppléant. Il fut secrétaire des Cinq-Cents (20 mai 1796) et obtint le renouvellement de son mandat législatif le 24 germinal an V, par 185 voix sur 296 votants, le tirage au sort l'ayant désigné comme un des membres sortants. Il se prononça dans cette assemblée pour le maintien des « cercles constitutionnels », sociétés politiques qui avaient remplacé les clubs, présenta un grand nombre de rapports touchant des questions administratives et financières, et fut l'auteur d'une proposition tendant à aviser au salut de Saint-Domingue. Les affaires coloniales lui fournirent, d'ailleurs, la matière de plusieurs projets de décrets, précédés d'un exposé de motifs très étendu, et qui furent adoptés. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Eschassériaux, dévoué à la politique de Bonaparte, fut désigné (4 nivôse an VIII) pour entrer au Tribunal, dont il devint encore secrétaire : il était un des vingt membres qui devaient y rester jusqu'en l'an XIII. A cette époque, il fut nommé chargé d'affaires près de la République du Valais, et, le 19 avril 1806, appelé aux fonctions de ministre plénipotentiaire près de la cour de Lucques et de Piombino; il y resta jusqu'en mai 1809. Napoléon, qui l'avait fait membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XI, lui conféra, le 14 février 1810, le titre de baron de l'Empire. Dès lors il n'accepta plus aucun autre poste diplomatique, et se consacra à des travaux d'histoire. Lors de l'invasion de 1814, il quitta Paris pour venir habiter les environs de Saintes, et signa, l'année suivante, l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se réfugia dans les Pays-Bas, séjourna quelque temps à Courtray, et se rendit à Huy, dans l'ancienne sénatorerie de Gaspard Monge, comte de Péluze, dont il avait épousé la fille le 1^{er} novembre 1797. Eschassériaux resta en exil jusqu'au 8 juin 1819; ayant obtenu l'autorisation de rentrer en France, il se retira définitivement dans sa propriété des Arènes, commune de Thénac, où il mourut en 1823. On a de lui 51 rapports, projets de décrets, discours, motions ou opinions, imprimés par ordre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, et de nombreuses publications parmi lesquelles : *De la diplomatie, des droits des peuples, des principes qui doivent diriger un peuple républicain dans ses relations étrangères* (an III); *Des intérêts des puissances*; — *Tableau politique de l'Europe au commencement du XIX^e siècle et des moyens d'assurer la paix générale* (an X); *L'Homme d'Etat* (an XI); *Lettres sur le Valais, les mœurs de ses habitants* (1806), etc.

ESCHASSÉRIAUX (RENÉ), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1820 à 1824 et de 1827 à 1831, né à Corne-Royal (Charente-Inférieure) le 27 juillet 1754, mort à sa terre des Arènes (Charente-Inférieure) le 16 novembre 1831 était le frère

du précédent. Il prit le grade de docteur en médecine à la faculté de Montpellier, le 3 août 1775. En 1790, il fut nommé administrateur, puis membre du directoire du district de Saintes. Il fut ensuite élu troisième député suppléant à la Législative, où il ne siégea point, et devint procureur général syndic du département. Le 8 septembre 1792, il fut élu premier député suppléant de la Charente-Inférieure à la Convention, par 433 voix sur 527 votants, et fut admis à siéger, le 31 août 1793, en remplacement de Gustave Dechézeaux, démissionnaire. Il ne remplit aucune mission, et présenta plusieurs rapports au nom des comités. D'opinions modérées, il prit la parole en faveur des émigrés, de leurs parents, de leurs créanciers, et soutint la réclamation des enfants de Diétrich, ancien maire de Strasbourg, mort sur l'échafaud, lesquels demandaient à rentrer dans l'héritage paternel. Le 7 septembre 1794, il fut nommé secrétaire de la Convention. Elu député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, le 21 vendémiaire an IV, par 246 voix sur 312 votants, en même temps que député suppléant par le département du Bas-Rhin, il fut également secrétaire de cette assemblée, et chargé par le comité de législation de la conservation de ses registres et de ses papiers, pour en opérer la remise aux Archives nationales et au Directoire exécutif. Eschassériaux fut réélu au même Conseil, le 24 germinal an VI, par 228 voix sur 306 votants. Son rapport du 23 fructidor sur la reconstitution des haras fut très remarqué : il établissait la nécessité de l'intervention de l'Etat; mais le Conseil des Cinq-Cents n'en adopta point les conclusions, et le système préconisé par René Eschassériaux ne fut mis en pratique qu'en 1806. Après le coup d'Etat de brumaire, le Sénat conservateur l'appela (4 nivôse an VIII) à représenter la Charente-Inférieure au Corps législatif; il en sortit le 28 mai 1803, et fut nommé, le 1^{er} mars 1804, conseiller général de la Charente-Inférieure. Il devint successivement par la suite : membre du conseil de préfecture (1805), où il siégea jusqu'au moment de la translation de la préfecture à la Rochelle (1810). Il exerça encore les fonctions de conseiller municipal de Saintes (1811) et de maire de cette ville (1812). Le 12 mai 1815, le collège de département, assemblé à la Rochelle, envoya René Eschassériaux, par 53 voix sur 95 votants, à la Chambre « des Cent-Jours ». Il se démit, au début de la seconde Restauration, de son titre de maire de Saintes, mais il redeint conseiller municipal de cette ville en 1820, et, bientôt après (13 novembre de la même année), fut élu député par le collège de département, avec 173 voix sur 311 votants. Il siégea pendant quatre sessions, vota avec l'opposition constitutionnelle, et échoua au renouvellement du 25 février 1824, dans le 3^e arrondissement de la Charente-Inférieure (Saintes), où il n'obtint que 30 voix contre M. Boscal de Réals, élu par 212 suffrages. Mais il fut rappelé, le 24 novembre 1827, à la Chambre des députés, par 118 voix obtenues au collège de département sur 220 votants et 233 inscrits. Il reprit sa place à gauche, combattit le ministère Polignac et fut des 221. Le 23 juin 1830, René Eschassériaux fut réélu député pour la neuvième fois : il représenta alors, avec 176 voix (299 votants, 310 inscrits), l'arrondissement de Saintes. Il adhéra à la révolution de juillet et au gouvernement de Louis-Philippe, et reçut, le 15 avril 1831, la croix de la Légion d'honneur. Sa santé ne lui permit pas d'accep-

ter, en juillet 1831, un nouveau mandat, que les électeurs de Saintes transirent à son gendre et neveu, Camille Eschassériaux (*V. p. bas*).

ESCHASSÉRIAUX (CAMILLE), député de 1831 à 1834, né à Paris le 7 septembre 1800, mort à Saintes (Charente-Inférieure) le 2 juin 1834, fils du baron Joseph Eschassériaux, était propriétaire à Thénac et conseiller général du département. L'opposition libérale adopta sa candidature et la fit triompher, le 5 juillet 1831, dans le 7^e collège de la Charente-Inférieure (Saintes), avec 395 voix (477 votants et 607 inscrits), contre 65 à M. Fouré. M. Camille Eschassériaux siégea au centre gauche et vota contre le ministère. Il fut au nombre des signataires du *Comptendu* des députés de l'opposition en 1832, et se récusait lors du procès de la *Tribune* (1833). Le 29 mai 1833, il présenta un amendement au budget, tendant à supprimer le traitement des évêchés créés depuis le Concordat de 1801; le gouvernement s'opposa au vote de cet amendement, qui fut rejeté. M. Eschassériaux mourut trois mois avant la fin de la législature.

ESCHASSÉRIAUX (RENÉ-FRANÇOIS-EUGÈNE, BARON), représentant à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1881, né à Thénac (Charente-Inférieure) le 25 juillet 1823, fils du précédent, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et devint conseiller général de la Charente-Inférieure en 1848. Ses débuts dans la vie parlementaire remontent aux élections complémentaires du 22 juillet 1849; il fut, à cette époque, nommé représentant à l'Assemblée législative, avec 27,120 voix sur 53,106 votants et 135,386 inscrits, par le département de la Charente-Inférieure, où les options avaient produit une vacance. Il siégea à droite, soutint la politique de l'Élysée, fit partie (1851) de la commission d'enquête chargée de constater la production, le commerce et la consommation du sel, et, après le coup d'Etat de décembre, fut nommé par le prince-président membre de la Commission consultative. Élu député, le 29 février 1852, dans la 3^e circonscription de la Charente-Inférieure, par 25,361 voix (29,236 votants, 46,876 inscrits), contre 3,459 à M. Delajus, il fut secrétaire du Corps législatif, prit part au rétablissement de l'Empire, et fut réélu successivement : le 22 juin 1857, par 22,149 voix (23,144 votants, 46,297 inscrits), contre 223 voix à M. de Jaubert et 130 à M. Rigaud; le 1^{er} juin 1863, par 27,312 voix (33,273 votants, 47,310 inscrits), contre 5,794 voix à M. Duré; et le 24 mai 1869, par 23,788 voix (41,202 votants, 43,985 inscrits), contre 6,325 voix à M. Lemerrier, 4,521 à M. Gaudin, 4,338 à M. Duchâtel et 1,830 à L. Duré. Dans les dernières sessions, il se rapprocha du centre, et, en juillet 1869, signa la demande d'interpellation des 116 avec le nouveau tiers parti libéral. Après le 4 septembre 1870, M. Eschassériaux sollicita de la délégation de Tours une convocation du conseil général, mais il ne put l'obtenir. Élu, comme impérialiste, le 8 février 1871, le 5^e sur 10, par 47,770 voix (103,000 votants et 148,277 inscrits), représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, il s'inscrivit à la réunion de l'Appel au peuple, qu'il présida et au nom de laquelle il prit plusieurs fois la parole. Le 8 mars 1871, il proposa la substitution des conseils municipaux aux commissions municipales; le 26 du même mois, il déposa une pro-

position tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les causes de l'insurrection du 18 mars. Le 16 juillet, il présenta, avec ses collègues MM. Vast-Vimeux, Ganivet, etc., un amendement à l'article 28 du projet de loi pour la création d'impôts nouveaux, qui retirait aux propriétaires le droit de distiller, sans licence ni exercice, les vins provenant de leur récolte. Le 26 juillet suivant, il fit une nouvelle manifestation contre la loi des bouilleurs de cru, et, par un autre amendement au projet sur les crédits rectifiés de 1871, demanda que les eaux-de-vie en bouteille fussent imposées d'après leur degré alcoolique. La commission du budget adopta ce système. Un discours de M. Eschassériaux (31 janvier 1872) contre la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre, acheva de lui assurer un rang distingué parmi les orateurs d'affaires. Ce fut lui qui déposa sur le bureau de l'Assemblée la majeure partie des pétitions pour l'abrogation de la loi des bouilleurs de cru, pétitions qu'il avait fait imprimer lui-même et distribuer dans presque toutes les communes de son département. Enfin, le 15 décembre 1875, il réclama à la tribune la suppression de l'exercice chez les propriétaires-distillateurs. En politique, M. Eschassériaux vota constamment avec le groupe bonapartiste de l'Assemblée. En octobre 1873, lors des tentatives de restauration bourbonnienne, il signa une résolution de ce groupe qui se terminait ainsi : « Donnons la parole à la France; à elle de prononcer et de choisir entre la République, la Royauté, l'Empire. A ses enfants d'obéir. » En novembre de la même année, il donna lecture d'une proposition ayant pour objet la consultation directe du peuple sur le choix du gouvernement. Il se prononça pour la chute de Thiers au 24 mai, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée et contre les lois constitutionnelles. Aux élections législatives du 20 février 1876, M. Eschassériaux se présenta aux suffrages des électeurs de la 1^{re} circonscription de Saintes avec une profession de foi où il disait : « Aujourd'hui, l'ordre est protégé par la vaillante épée d'un maréchal de France, que j'ai contribué à élever au pouvoir et que je secondai loyalement dans l'accomplissement de sa mission sociale et réparatrice. Mais le régime gouvernemental sous lequel nous vivons, s'il est défini, n'est que provisoire et par conséquent précaire. Quand viendra l'heure de la révision légale de la Constitution, vos mandataires auront un grand devoir à remplir. » Il fut élu député par 6,662 voix (12,172 votants, 14,902 inscrits), contre 5,415 voix à M. Messtreaux, républicain conservateur. Il suivit la même ligne politique que précédemment, fit partie de la minorité de la Chambre, et appuya avec elle le gouvernement du 16 mai. Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, comme candidat officiel, par 7,254 voix (13,154 votants, 16,163 inscrits), contre 5,847 voix à M. Bisseuil, républicain, il reprit sa place à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, et se montra l'adversaire de tous les ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir jusqu'à la fin de la législature. M. Eschassériaux père fut encore réélu député, le 21 août 1881, par l'arrondissement de Jonzac, avec 9,790 voix (19,348 votants, 25,126 inscrits), contre 9,308 voix à M. Dupan. Il continua d'opiner avec la droite, se prononça contre la politique coloniale et fut inscrit, aux élections d'octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Charente-Inférieure. Le 2^e sur 7, il réunit 62,395 voix (124,616 votants, 143,670 inscrits), et fut

élu. M. Eschassériaux vota contre les divers cabinets républicains, s'abstint, en dernier lieu, sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), et vota pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

ESCHASSÉRIUX (RENÉ-PIERRE-MARIE), député de 1876 à 1881, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 11 mai 1850, fils du précédent, entra de très bonne heure dans la diplomatie. Il venait d'être nommé par le gouvernement impérial attaché à la légation de France en Italie, et se rendait à son poste, lorsque la déclaration de guerre de juillet 1870 le surprit en route. Il revint en France et s'engagea dans un régiment de lanciers. Au bout de six semaines, il rejoignit avec les escadrons de guerre le Mans et les environs de Châteaudun; il assista au combat de Loigny, dans l'escorte du général en chef du 17^e corps, et à ceux de Beaugency, de Vendôme et du Mans. Sur sa demande, il prit part aussi avec son régiment au second siège de Paris et à la répression de l'insurrection communaliste. Il alla ensuite reprendre son poste à Rome, où il passa un an; puis il voyagea dans diverses parties de l'Europe. Aux élections du 20 février 1876, ayant à peine atteint l'âge requis pour l'éligibilité, il posa sa candidature bonapartiste dans l'arrondissement de Jonzac, obtint l'appui du « Comité national conservateur », et fut élu député par 11,246 voix sur 20,146 votants et 24,654 inscrits, contre 8,788 voix M. Duchâtel. « Comme vous, avait-il dit à ses électeurs, j'ai le souvenir du passé et l'espérance dans l'avenir; comme vous, j'ai confiance dans la manifestation de la volonté du pays; comme vous, je pense qu'au moment légalement prévu la France devra être directement consultée sur la forme définitive de son gouvernement. » Il fit partie, ainsi que son père, du groupe de l'Appel au peuple, et fut, lui aussi, un des 158 députés qui accordèrent leur vote de confiance au ministère de Broglie. Il obtint sa réélection le 14 octobre 1877 par 13,400 voix (19,562 votants, 24,974 inscrits), contre 5,895 voix à M. Pineau, vota contre le ministère Dufaure, contre l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Aux élections générales de 1881, il se retira, et céda la candidature impérialiste à son père dans l'arrondissement de Jonzac.

ESCLAIBES (LOUIS-CHARLES-JOSEPH), COMTE DE CLAIRMONT D'ARONVILLE, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saint-Dizier (Haute-Marne) le 17 novembre 1746, mort à Saint-Dizier en 1818, était officier au régiment de Royal-Infanterie. Député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Chaumont-en-Bassigny, le 28 mars 1789, il se montra attaché aux institutions de l'ancien régime, et n'eut qu'un rôle parlementaire sans importance.

ESCLANS (CHARLES-MARIE-PIERRE-FÉLIX-MASSON, CHEVALIER D') député en 1789, né à Esclans (Jura) le 30 mai 1763, mort à Saint-Loup (Haute-Saône) le 31 août 1812, suivit la carrière des armes. Il était capitaine de dragons, quand il fut élu, le 11 avril 1789, député

de la noblesse aux Etats-Généraux, par le bailliage d'Orléans. Le chevalier d'Esclans se réunissait au tiers le 25 juin 1789 : il fit partie de la députation que l'Assemblée envoya au roi pour le remercier de l'acceptation du serment civique, le 7 février 1790. Son rôle politique, d'ailleurs très modeste, finit avec l'Assemblée constituante.

ESCLIGNAC (HENRI-THOMAS-CHARLES DE PREYSSAC, DUC D'), pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 14 septembre 1753, mort à Paris le 2 septembre 1837, d'une des plus anciennes et des plus considérables familles de la Gascogne remontant à Guillaume Loup, seigneur de Preyssac, qui vivait au XI^e siècle, était fils aîné de Charles-Madeleine de Preyssac de Marestang, vicomte d'Esclignac, comte d'Astafort et de Marie-Charlotte de Varagnes de Gardonet.

Il épousa, le 24 octobre 1787, une princesse de Saxe, qui prit tabouret chez la reine le 9 janvier 1788; Louis XVI signa à son mariage. Il émigra en 1790, rentra avec les Bourbons, et fut créé pair de France le 5 mars 1819. Le duc d'Esclignac était grand d'Espagne de première classe, et grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

ESCLIGNAC (CHARLES-PHILIPPE-CÉCILE-CLAIR-HENRI-EMERIC-SANCHE-OTHOX-XAVIER-AUGUSTE DE PREYSSAC, DUC D'), pair de France, né à Vittoria (Espagne) le 18 octobre 1790, mort à Milan (Italie) le 27 décembre 1873, fils du précédent, suivit la carrière des armes. Lieutenant-colonel attaché à l'état-major de la 2^e brigade des lanciers de la garde royale lors de la guerre d'Espagne (1823), il fit avec distinction la campagne sous les ordres du duc d'Angoulême, fut créé officier de la Légion d'honneur le 1^{er} juillet 1823, puis nommé gentilhomme honoraire de la chambre du roi le 9 novembre 1824. Il entra à la Chambre des pairs, en vertu d'une ordonnance royale du 5 novembre 1827, et fut du nombre des pairs de Charles X dont la Charte de 1830 déclara la nomination nulle et non avenue (art. 68).

ESCOULOUBRE (LOUIS-GASTON-FRANÇOIS SOTROU, MARQUIS D'), député en 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 13 janvier 1755, mort à Toulouse le 23 janvier 1834, suivit l'état militaire et devint colonel d'infanterie. Elu, le 7 avril 1789, par la première séance de la noblesse aux Etats-Généraux, il ne prit point la parole dans l'Assemblée, mais il s'associa par tous ses votes à toutes les protestations de la minorité. Après la session, il rentra dans son pays natal, et échappa par son obscurité aux poursuites qui le menaçaient comme ci-devant noble. Sous le régime impérial, il fit partie de toutes les députations que la ville de Toulouse et le département de la Haute-Garonne envoyèrent à Napoléon, pour lui porter l'expression de leur dévouement. Il essaya sans succès de parvenir soit au Corps législatif, soit au Sénat. La Restauration lui fut plus favorable. En 1814, Wellington, après la sanglante bataille de Toulouse, se trouvant maître du pays, nomma maire de cette ville le marquis d'Escouloubre, qui fut confirmé pour quelque temps dans ses fonctions par le duc d'Angoulême. Rentré dans la vie privée, il s'occupait d'agriculture en même temps que de poésie, et fut mainteneur de l'Académie des Jeux floraux.

ESCOURE DE PELUZAT (EUGÈNE-LOUIS), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était avocat en 1789. La sénéchaussée d'Agen le nomma, le 25 mai, député du tiers aux États-Généraux, où il siégea peu de temps, ayant donné sa démission dès le 17 décembre 1789.

ESCUDIER (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Pélassanne (Bouches-du-Rhône) le 10 octobre 1768, mort à Toulon (Var) le 15 avril 1813, était juge de paix à Toulon, lorsqu'il fut, le 4 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département du Var, le 1^{er} sur 8, avec 254 voix sur 496 votants. Il siégea à la Montagne, répondit au 3^e appel nominal, dans le jugement du roi : « la mort, » et fut envoyé en mission avec son collègue Gasparin, dans le Var et les Bouches-du-Rhône, et à l'armée du général Cartaux à Toulon, où il montra de la modération dans l'application des mesures ordonnées par le Comité de salut public. A l'égard des autorités anglaises qui avaient dressé la potence en permanence à Toulon, et y faisaient tous les jours supplicier des citoyens, Escudier déclara au général O'Hara, qui commandait la place, que la continuation de pareilles cruautés serait punie sur les officiers anglais qui tomberaient en son pouvoir, et les exécutions cessèrent dans Toulon. Rappelé à la Convention, il parvint, avec le concours de Granet (des Bouches-du-Rhône), à sauver les principaux édifices de Marseille et de Toulon, qui allaient être démolis en vertu d'ordres donnés par Fréron. Toulon devait même être rasée en entier, le port seul devait être conservé. Au 9 thermidor, Escudier contribua à la chute de Robespierre, mais il ne s'associa pas à la réaction qui suivit, et il devint ainsi suspect aux « modérés », qui ne tardèrent pas à l'impliquer dans le mouvement insurrectionnel dont Toulon fut le théâtre aux premiers jours de prairial an III. Décreté d'arrestation, puis d'accusation, Escudier fut rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire. Il vécut dès lors à Toulon, étranger à la politique, se consacrant exclusivement aux fonctions « d'intendant de la santé », qu'il remplit pendant la durée de l'Empire et pendant les Cent-Jours. Rappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il alla chercher un asile à Tunis. En décembre 1818, une ordonnance royale l'autorisa à rentrer en France. Il revint à Toulon, où il mourut au bout de quelques mois.

ESGONNIÈRE DE THIBIEUF (PHILIPPE-RENÉ), député de 1818 à 1821, né à Bournezeau (Vendée) le 15 décembre 1755, mort à Bournezeau le 15 septembre 1838, était, en 1789, sénéchal de Bournezeau. Il fit partie de la magistrature du premier Empire, et devint, en 1814, vice-président du tribunal civil de Napoléon-Vendée. Ayant conservé ces fonctions pendant les Cent-Jours, il dut, pour ce fait, quitter la France à la seconde Restauration; il était encore à l'étranger, quand il fut élu député, le 20 octobre 1818, par le collège de département de la Vendée, avec 363 voix sur 623 votants et 933 inscrits. Il siégea dans l'opposition de gauche, et vota en 1820 contre les lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Cette même année, les électeurs libéraux de la Vendée firent frapper une médaille en l'honneur de leurs trois députés : Esgonnière, Manuel et Perreau. M. Esgonnière ne fit pas partie d'autres législatures.

ESNAULT (PIERRE-ROSE), député aux Anciens, date de naissance inconnue, mort à Paris le 19 février 1797, avait été procureur-général syndic du département d'Indre-et-Loire, lorsqu'il fut élu, le 23 vendémiaire an IV, par 184 voix sur 236 votants, député de ce département au Conseil des Anciens; il mourut au cours de la législature.

ESNAULT (CHARLES-LOUIS-BENJAMIN), député de 1838 à 1848, né à Vendôme (Loir-et-Cher) le 27 juillet 1786, mort à Paris le 20 décembre 1860, s'engagea volontairement en 1805, se distingua à Lutzen et à Bautzen, où il parvint au grade de capitaine du génie, fit en cette qualité la campagne d'Espagne en 1823, et reçut la croix de la Légion d'honneur. Admis à la retraite en 1829, il devint conseiller municipal et adjoint au maire d'Arras, et fut, le 8 mai 1838, élu député par le 1^{er} collège électoral du Pas-de-Calais (Arras) avec 281 voix sur 437 votants, contre 198 voix données à M. Lantoin-Harduin. Son mandat lui fut renouvelé trois fois : le 2 mars 1839, par 145 voix sur 201 votants; le 9 juillet 1842, par 278 voix sur 495 votants et 539 inscrits, contre 217 voix données à M. Raffensau; le 1^{er} août 1846, par 222 voix sur 439 votants et 477 inscrits, contre 179 à M. d'Havrincourt et 34 à M. Lallart. M. Esnault prêta toujours, à la Chambre, un appui silencieux au gouvernement. On avait par mégarde mis son nom sur la liste des députés qui avaient voté contre l'adresse Debelleyne en 1838, mais il protesta vivement dans le *Constitutionnel* et y réclama, selon l'expression d'un biographe du temps, « l'honneur de porter les couleurs du ministère Molé. » La révolution de février mit fin à sa carrière politique; il se fixa dès lors à Paris, où il mourut.

ESNAULT (JÉROME), député de 1881 à 1885, né à Falaise (Calvados) le 16 juin 1812, était avocat à Falaise, maire de la ville et conseiller général, lorsqu'il fut élu, le 27 août 1881, député de l'arrondissement de Falaise, comme républicain modéré, par 6,226 voix contre 5,231 à M. Paulmier, candidat conservateur. Il prit place à gauche, soutint de ses votes la politique opportuniste et les expéditions coloniales, et ne prit d'ailleurs que peu de part aux débats parlementaires. Il ne figure à l'*Officiel*, pendant la législature, que comme rapporteur d'un grand nombre de projets de loi d'intérêt exclusivement local. M. Esnault ne fut pas réélu en 1885. Chevalier de la Légion d'honneur (août 1876). On a de lui : *Traité des faillites et banqueroutes*.

ESNAULT. — Voy. DEVANSAYE (DE LA).

ESNUE DE LAVALLÉE (FRANÇOIS-JOACHIM), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Craon (Mayenne) en 1751, mort à Paris le 21 février 1816, était juge à Craon, quand il fut élu, le 29 août 1791, député de la Mayenne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 8, par 163 voix sur 269 votants. Admis à siéger le 8 octobre 1791, il prit place au côté gauche, prêta serment le lendemain, et fut adjoint au comité de législation le 6 juin 1792. Le 4 septembre 1792, le département de la Mayenne envoya Esnue de Lavallée à la Convention, le 2^e sur 8, par 348 voix sur 407 votants; il prit place à la Montagne. Au 3^e appel nominal, dans le jugement de Louis XVI, il répondit : « la mort. » Envoyé en mission dans l'Ouest, il s'attira de vives inimitiés, en raison de la ri-

gueur dont il usa envers les personnes, ordonna (Rennes, 28 pluviôse an II) la destruction des orgues des églises, « qui servent à alimenter l'imbécille crédulité des citoyens habitués à se rendre dans les lieux consacrés à l'erreur et au mensonge, » et se signala par la part qu'il prit à la condamnation d'Enjubault (*Voy. ce nom*). A la suite des journées du 1^{er} et du 3 prairial, il fut dénoncé comme terroriste par la commune de Laval, et décrété d'arrestation; mais l'amnistie du 4 brumaire le mit hors de cause. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

ESPAGNE (JEAN-BAPTISTE-PAUL-EMILE), représentant du peuple en 1848, né à Reims (Marne) le 19 février 1795, mort à Mey (Moselle) le 16 octobre 1855, était fils du général de ce nom, tué à Eylau. Il suivit aussi la carrière militaire; officier en 1815, il ne voulut pas servir la Restauration et brisa son épée. Il se fit labourer à Mey, guidant lui-même la charrue et exploitant ses propriétés. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 11, avec 78,204 voix sur 97,423 votants et 111,534 inscrits. Il se rangea parmi les républicains modérés, fit partie du comité de l'agriculture, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre le cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac, pour la suppression de l'impôt sur le sel, contre la proposition Râteau, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie, pour la mise en liberté des transportés. Il obtint un congé du 2 au 15 novembre 1848, et ne prit pas part au vote sur l'expédition de Rome. La carrière politique d'Espagne fluit avec la session.

ESPARIAT (JEAN), député en 1791, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 17 septembre 1747, mort à Aix le 14 janvier 1827, entra dans la magistrature. Président du tribunal du district d'Aix, il fut élu (1^{er} septembre 1791), le 6^e sur 10, par 375 voix (608 votants), député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, où il ne prit la parole qu'une fois : pour demander qu'il fut établi un tribunal provisoire à Avignon, « afin de juger les crimes commis dans ce pays. » Après la session, Espariat revint dans son département. Il servit, comme magistrat, le gouvernement consulaire et impérial, et devint procureur-général de la justice criminelle dans les Bouches-du-Rhône. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

ESPÉE (JOSEPH-FRANÇOIS-CASIMIR, BARON DE L'), député de 1833 à 1837 et de 1839 à 1848, né à Froville (Meurthe) le 12 juillet 1793, mort au château de Sandronvillers (Meurthe) le 13 novembre 1876, était le neveu du maréchal Ney. La révolution de juillet le trouva dans les rangs de la garde royale. Capitaine d'état-major, il dut principalement à sa parenté avec le vainqueur de la Moskova le mandat législatif que lui confia, le 10 août 1833, par 134 voix sur 227 votants et 250 inscrits, le 3^e collège de la Meurthe (Lunéville). Réélu, le 21 juin 1834, par 192 voix (229 votants, 262 inscrits), contre 88 à M. Boulay de la Meurthe, il se fit connaître comme rapporteur d'une pétition qui demandait une loi « pour interdire à la tribune

l'emploi d'expressions qui portent atteinte à la discipline, à la subordination et à l'obéissance passive de l'armée ». Le rapporteur se constitua le zélé défenseur de cette pétition et manifesta le regret qu'une loi ne mit pas fin aux « écarts de la tribune ». Membre de la majorité conservatrice, le baron de l'Espée vota, notamment, pour les lois de septembre et de disjonction. Le 4 novembre 1837, il échoua à Lunéville avec 145 voix contre 153 à Félu, M. Boulay de la Meurthe. Mais il revint à la Chambre le 2 mars 1839, avec 154 voix (284 votants, 316 inscrits), et obtint dès lors sa réélection jusqu'à la révolution de février : le 9 juillet 1842, par 256 voix (393 votants, 416 inscrits), contre 138 à M. Lafogne, et, le 1^{er} août 1846, par 283 voix (290 votants, 422 inscrits). Le baron de l'Espée vota constamment pour les divers ministères au pouvoir, et soutint le ministère Guizot. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée. Retraité comme capitaine d'état-major le 24 octobre 1839

ESPÉRONNIER (FRANÇOIS-DOMINIQUE-VICTOR-ÉDOUARD), député de 1835 à 1848, né à Narbonne (Aude) le 26 février 1788, mort à Paris le 23 mai 1855, suivit la carrière militaire. Il était lieutenant-colonel d'artillerie et officier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut élu, le 10 janvier 1835, député du 5^e collège de l'Aude (Narbonne), par 300 voix sur 493 votants et 639 inscrits, contre 188 à M. Mahul. Il prit place dans la majorité conservatrice et vota les lois de septembre, mais rejeta le projet de disjonction. Réélu le 4 novembre 1837, par 351 voix (533 votants, 640 inscrits), puis le 2 mars 1839, par 356 voix (530 votants, 651 inscrits); le 9 juillet 1842, par 326 voix (610 votants, 719 inscrits), contre 242 à M. Guy, et enfin le 1^{er} août 1846, par 366 voix (704 votants, 797 inscrits), contre 125 à M. H. Faure, 123 à M. Ginestoux et 53 à M. Castillon de Saint-Victor, il se montra presque toujours le fidèle approbateur de la politique gouvernementale et fut successivement promu colonel, puis général de brigade; il commanda en second l'école polytechnique. La révolution de 1848 l'arrêta tout à la fois dans son rôle politique et dans sa carrière militaire; le général Espéronnier fut admis à la retraite d'office le 8 juin 1848.

ESPERON (BERNARD), député en 1791, né à Albi (Tarn) le 5 janvier 1758, mort à une date inconnue, était maire d'Albi à la Révolution. Élu député du Tarn à l'Assemblée législative (30 avril 1791), le 6^e sur 9, « à la pluralité des voix, » il fit partie de la majorité. Plus tard (12 fructidor an V), il remplit les fonctions d'administrateur du département du Tarn.

ESPERT (JEAN), membre de la Convention, né en 1738, mort à Roumengoux (Ariège) le 26 octobre 1832, exerçait la profession d'avocat avant la Révolution. Ardent partisan des idées nouvelles, il était procureur-syndic à Mirepoix, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, par le département de l'Ariège, le 4^e sur 6, avec 192 voix sur 308 votants. Il prit place à la Montagne, et répondit au 3^e appel nominal dans le jugement du roi : « Je vote pour la mort. » Délégué près l'armée des Pyrénées-Orientales, il envoya à la Convention la liste des membres du comité militaire qui avaient refusé de signer la capitulation de Bellegarde. Il remplaça, en l'an III, Serres et Auguis dans le Midi, mais il eut, par sa modération, l'accusation de faiblesse, fut rappelé et dut se justifier. La carrière par-

lementaire d'Espert finit avec la Convention. Il était à deux cents lieues de Paris quand fut votée la loi du 21 floréal an IV, portant que « tout citoyen qui, ayant été membre de la Convention, se trouverait ce jour, 21 floréal, dans le département de la Seine, et qui n'y avait pas de domicile établi avant l'époque de sa nomination, serait tenu de sortir dudit département dans l'espace de trois fois vingt-quatre heures ». Espert argua de son éloignement, au moment du vote de cette loi, pour prétendre qu'elle ne pouvait lui interdire le séjour de Paris; il s'adressa dans ce sens au ministre de la police générale, puis au Directoire exécutif, qui ne voulurent pas admettre sa protestation; de concert avec son ancien collègue Curée, il adressa au Conseil des Cinq-Cents une demande d'interprétation de la loi de floréal; sa pétition fut examinée dans la séance du 2 frimaire an V, et une commission composée de Daunou, Dumolard et Dupire fut nommée pour résoudre le point de droit qu'elle soulevait; le 14 ventôse an V, Dupire présenta un rapport concluant à l'abrogation de la loi de floréal, rapport dont le Conseil ordonna l'impression et l'ajournement après discussion. Le 27 frimaire an VII, le *Moniteur* mentionne Espert comme ayant été un des trois candidats désignés ce jour-là par le Conseil des Cinq-Cents pour recueillir la succession du commissaire à la Trésorerie Lavalette.

ESPEUILLES (ANTOINE-THÉODORE VIEL DE LUNAS, MARQUIS D'), sénateur du second Empire, né au château de la Montagne (Nièvre) le 25 avril 1803, mort au château de la Montagne le 26 décembre 1871, appartenait à une vieille famille noble du Nivernais. Ses études terminées au collège de Nevers, il s'occupa spécialement d'agronomie, et acquit dans son département une réelle réputation. D'opinions bonapartistes, il était membre du conseil général de la Nièvre et faisait également partie du conseil d'agriculture de ce département lorsqu'il fut, le 4 mars 1853, nommé sénateur par Napoléon III. Il siégea assez obscurément jusqu'en 1870. Le marquis d'Espouilles était allié à la famille de Châteaubriand. Officier de la Légion d'honneur.

ESPEUILLES (MARIE-LOUIS-ANTONIN VIEL DE LUNAS, MARQUIS D'), sénateur de 1876 à 1879, né à Paris le 19 mai 1831, fils du précédent, sortit de l'école militaire de Saint-Cyr avec le grade de sous-lieutenant de cavalerie (1^{er} septembre 1851), et fut promu au grade de lieutenant (1856), puis de capitaine (1859). Attaché au maréchal de Mac-Mahon comme officier d'ordonnance, il fit les campagnes de Crimée, de Kabylie et d'Italie et prit part à la guerre du Mexique, où il parvint au grade de chef d'escadrons. Les événements de 1870 le trouvèrent colonel du 3^e régiment de hussards. M. d'Espouilles assista aux combats de Wissembourg, de Reischoffen et de Sedan. Avant pu reconstituer son régiment à Chambéry, il reçut, à l'armée de la Loire, le commandement de la cavalerie du 17^e corps d'armée, et devint, après la paix (1871), général de brigade. Divisionnaire en 1873, il termina sa carrière militaire comme inspecteur général de cavalerie. D'opinions conservatrices et impérialistes comme toute sa famille, le général d'Espouilles brigua avec succès la candidature au Sénat dans le département de la Nièvre, le 30 janvier 1876; il fut élu par 199 voix sur 378 votants, prit place à la droite de la Chambre haute,

et se prononça, en 1877, pour le gouvernement du Seize-Mai et pour la dissolution de la Chambre des députés; il vota constamment avec la majorité monarchiste jusqu'à un renouvellement triennal du 5 janvier 1879, où il échoua avec 180 voix contre 190 à M. Massé, candidat des républicains. Conseiller général de la Nièvre pour le canton de Moulins-Engilbert, et officier de la Légion d'honneur.

ESPEUILLES (ALBÉRIC VIEL DE LUNAS, COMTE D'), député de 1877 à 1885, né à Paris le 12 septembre 1840, frère du précédent, entra dans la diplomatie sous l'Empire et fut secrétaire d'ambassade à Vienne, à Londres et à Rome. Lieutenant des mobiles de la Nièvre en 1870, il prit part aux campagnes de la Loire, fut cité à l'ordre du jour de l'armée, au combat de Nancray, près Orléans, et se consacra, après la guerre, à ses fonctions de maire de Montapas. Aux élections du 14 octobre 1877, il se porta comme candidat impérialiste, soutenu officiellement par le gouvernement du Maréchal, fut élu, au second tour (28 octobre), député de l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), par 8,256 voix sur 15,508 votants et 18,921 inscrits, contre 7,185 à M. Gudin du Pavillon, député sortant, un des 363, et prit place dans le groupe de l'Appel au peuple. Cette élection fut invalidée par la majorité. Mais les électeurs convoqués à nouveau, le 7 juillet 1878, confirmèrent M. d'Espouilles dans son mandat législatif avec 6,945 voix (13,770 votants, 19,469 inscrits), contre 6,739 à M. Gudin. Il reprit sa place parmi les impérialistes, vota contre les ministères Dufaure et Ferry et repoussa l'article 7 et l'application des lois existantes aux congrégations religieuses, etc. Le 21 août 1881, il obtint sa réélection dans la même circonscription avec 7,372 voix (14,703 votants, 19,802 inscrits), contre 5,744 à M. Gudin, 1,182 à M. C. Goujat, et 221 à M. Guéneau. Adversaire du gouvernement républicain, il le combattit en toute circonstance, se prononça avec la minorité de la Chambre contre les crédits du Tonkin et de Madagascar, et recommença la lutte aux élections de 1885. Porté alors sur la liste conservatrice de la Nièvre, il y obtint, sans être élu, 39,970 voix contre 42,869 accordées au dernier élu de la liste radicale, M. Berger.

ESPIC (JEAN-ANDRÉ), député en 1789, né à Aubenas (Ardèche) le 29 mai 1738, mort à Aubenas le 6 avril 1800, exerçait, sous l'ancien régime, la profession d'avocat à Aubenas. Il fut, le 2 avril 1889, élu député du tiers aux États-Généraux par la sous-chauffée de Ville-neuve-de-Berg. Il y joua un rôle très effacé: le *Moniteur* le mentionne comme ayant signé le serment du Jeu de Paume, et comme membre de la députation envoyée au roi à l'occasion de l'acceptation de la Constitution de 1791. M. Espic ne fit pas partie d'autres assemblées.

ESPIGAT-SIEURAC (JOSEPH-FORTUNÉ), député de 1839 à 1846, né à Bannières (Tarn) le 5 octobre 1796, mort à Lavaur (Tarn) le 2 mars 1868, était juge à Lavaur, quand les électeurs du 5^e collège électoral du Tarn (Lavaur) l'élevèrent député par 234 voix sur 468 votants et 524 inscrits. Il siégea à droite. Son mandat lui fut renouvelé le 9 juillet 1842, par 273 voix sur 469 votants et 525 inscrits, contre 188 données à M. de Saint-Lieux. Le 1^{er} août 1846, il n'obtint dans le collège électoral de

LAVANR que 260 voix contre 292 données à M. Daguilhon-Lasselve qui fut élu. Cet échec mit fin à sa carrière politique. M. Espigat-Sieurac devait sa place de juge à la Restauration; il resta fidèle à la légitimité, et vota avec la partie de la droite qui professait les opinions de la *Quotidienne*.

ESPINASSE (JEAN-JOSEPH-LOUIS DE L'), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 27 juillet 1742, mort à une date inconnue, était capitaine du génie sous l'ancien régime. Il embrassa les idées de la Révolution, fut nommé administrateur du directoire du district de Toulouse, et fut élu, le 9 septembre 1792, par 243 voix sur 476 votants, 3^e suppléant à la Convention nationale pour le département de la Haute-Garonne. Il fut appelé à siéger le 10 germinal an III, en remplacement de de Sacy, décédé. Il se fit peu remarquer à la Convention et passa également inaperçu au Conseil des Cinq-Cents, où il fut appelé par son département, le 23 vendémiaire an IV, avec 239 voix (363 votants), et au Corps législatif où il représenta la Haute-Garonne, en vertu du choix du Sénat conservateur, du 4 nivôse an VIII à l'année 1806.

ESPINASSE (JEAN-PIERRE-MARIE DE L'), député de 1837 à 1846, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 8 décembre 1784, mort à Toulouse le 3 novembre 1868, fils du précédent, suivit la carrière militaire, et servit d'abord dans les grades subalternes. En 1830, il était maréchal de logis dans les gardes du corps, ce qui équivalait au rang de chef d'escadrons. Il fit la campagne d'Auvers, et demanda ensuite sa retraite. Nommé, le 3 novembre 1837, comme légitimiste, par 160 voix sur 312 votants et 446 inscrits, député du 3^e collège de la Haute-Garonne (Toulouse), il siégea à droite et vota longtemps avec ce côté de la Chambre; mais s'étant rallié au gouvernement de Louis-Philippe, il fut élu, avec l'appui du ministère, le 2 mars 1839, par 264 voix (380 votants, 507 inscrits). Dès lors il appartenit à la majorité, et obtint sa réélection le 9 juillet 1842, par 256 voix (398 votants, 533 inscrits), contre 138 à M. de Barennes; mais il échoua, le 1^{er} août 1846, avec 234 voix contre 262 à M. de Tauriac. Il prit parfois la parole sur le budget de la guerre, et parla en faveur des membres de la Légion d'honneur. Après février, il fut élu (23 avril 1848), représentant de la Haute-Garonne à la Constituante, le 12^e et dernier, par 42,970 voix, prit place parmi les conservateurs, fit partie du comité des cultes et vota : *pour* le rétablissement du cautionnement, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Râteau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, etc. Le même département le renvoya à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 4^e sur 10, avec 59,226 voix (94,485 votants, 139,605 inscrits). M. de l'Espinasse y opina, comme précédemment, avec les monarchistes de la majorité, approuva l'expédition romaine, les lois restrictives du suffrage universel, de la liberté de la presse et du droit de réunion, etc., mais ne soutint pas la politique particulière du prince-président. Il fut même, le 29 février 1852, candidat indépendant au Corps législatif, et réunit 1,199 voix contre M. de Tauriac, candidat officiel, élu par 19,971 suffrages.

ESPINASSE (ESPRIT-CHARLES-MARIE), sénateur du second Empire et ministre, né à Castelnaudary (Aude) le 2 avril 1815, mort à Magenta (Italie) le 4 juin 1859, entra, en 1833, à l'école militaire de Saint-Cyr, devint lieutenant au 47^e de ligne en Algérie, et, quand ce régiment fut rappelé en France, passa dans la légion étrangère. Il fit, comme capitaine, la campagne de l'Aurès, et, blessé grièvement au combat de Médiounez, fut sauvé par le duc d'Aumale, alors que ses soldats l'abandonnaient. Il s'attacha au duc, qui le fit nommer, en 1845, chef de bataillon aux zouaves; il passa, en 1848, au 22^e léger, puis au 42^e de ligne, et fit avec ce régiment la campagne de Rome. Colonel du 42^e de ligne en juillet 1851, il prit, à la répression des troubles qui suivirent à Paris le coup d'Etat du 2 décembre, une part qui rendit son nom célèbre. La veille du coup d'Etat, le 42^e de ligne était caserné dans les baraques de l'Esplanade des Invalides, occupées par des troupes qui étaient spécialement destinées à défendre l'Assemblée nationale. « A l'instant où cinq heures sonnaient à la grande horloge du dôme, les troupes qui dormaient dans le camp baraqué des Invalides furent réveillées brusquement. L'ordre fut donné à voix basse dans les chambrées de prendre les armes en silence. Peu après, deux régiments, le sac au dos, se dirigeaient vers le palais de l'Assemblée. C'étaient le 6^e et le 42^e... M. de Persigny, qui avait apporté de l'Élysée au camp des Invalides l'ordre de prise d'armes, marchait en tête du 42^e, à côté du colonel Espinasse. » (Victor Hugo, *Histoire d'un Crime*). Trois jours auparavant, le colonel Espinasse s'était fait montrer en détail le Palais-Bourbon par un des questeurs, le général Le Flô, qu'il avait connu en Afrique. Les deux régiments se dirigèrent sur l'Assemblée; cinq minutes après avoir quitté les baraques des Invalides, le 42^e, suivi à quelque distance du 6^e qui avait pris par la rue de Bourgogne, débouchait rue de l'Université. « Le factionnaire, voyant venir la troupe, se mit en arrêt; à l'instant où il allait crier: Qui vive! l'adjudant-major lui saisit le bras, et, en sa qualité d'officier chargé de lever les consignes, lui ordonna de livrer passage au 42^e; en même temps il commanda au portier ébahi d'ouvrir. La porte tourna sur ses gonds; les soldats se répandirent dans l'avenue. Persigny entra et dit: C'est fait. L'Assemblée nationale était envahie. Au bruit des pas, le commandant Meunier accourut.

— Commandant, lui cria le colonel Espinasse, je viens relever votre bataillon.

Le commandant porta rapidement la main à ses épaules et arracha ses épaulettes; il tira son épée, la cassa sur son genou, jeta les deux tronçons sur le pavé, et, tout tremblant de désespoir, il cria d'une voix terrible: — Colonel, vous déshonorez le numéro du régiment! — C'est bon! c'est bon! dit Espinasse.

On laissa ouverte cette porte de la présidence, mais toutes les autres entrées restèrent fermées. On releva tous les postes, on changea toutes les sentinelles, le bataillon de garde fut renvoyé au camp des Invalides, les soldats firent les faisceaux dans l'avenue et dans la cour d'honneur; le 42^e, toujours en silence, occupa les portes du dehors, les portes du dedans, la cour, les salles, les galeries, les corridors, les couloirs; tout le monde dormait toujours dans le palais. » Lorsque les représentants parurent dans la salle des séances, un officier du 42^e les somma de se disperser. Quelques mois après le coup d'Etat, Espinasse fut promu général de brigade; puis il entra dans la maison militaire

de l'Empereur en qualité d'aide-de-camp. Lorsque la guerre fut déclarée à la Russie (1854), il commanda une brigade de la première division de l'armée d'Orient, fit une exploration malheureuse dans la Dobrutscha, et atteint lui-même du choléra qui décimait ses soldats, vint rétablir sa santé en France. Au printemps de 1855, il rejoignit l'armée en Crimée et assista au combat de la Tchernafka, ainsi qu'à l'assaut de Malakoff. Général de division le 29 août 1855, et grand-officier de la Légion d'honneur, M. Espinasse fut appelé, à la suite de l'attentat d'Orsini (14 janvier 1858), au ministère de l'intérieur, qui prit le nom de ministère de l'intérieur et de la sûreté générale. Il remplaçait M. Billault. Entré en fonctions le 8 février, le nouveau ministre expliqua dans une circulaire les motifs qui faisaient remettre entre les mains d'un militaire des fonctions purement civiles. Il choisit pour secrétaire général un universitaire, M. Léopold Monty, et signala son court passage aux affaires par des mesures de rigueur contre les républicains. Son dernier acte fut une tentative pour contraindre les administrations hospitalières à échanger leurs biens-fonds contre des rentes sur l'État. L'opinion publique s'en émut, et l'empereur demanda au général sa démission de ministre. Celui-ci répondit (juin 1858) « qu'il ne comprenait pas qu'on pût confier les rênes à un autre qu'à l'homme que l'on sait capable de les resserrer d'une main vigoureuse. Écarter cet homme, c'est jeter à l'inquiétude publique un nouvel aliment, c'est là la justifier par une sorte de versatilité et de faiblesse ». L'empereur insista, et la démission fut remise. Par décret du 14 juin de la même année, le général, remplacé au ministère par M. Delangle, fut nommé sénateur. Il reçut, en 1859, un commandement dans l'armée d'Italie, et fut tué, le 4 juin, à la bataille de Magenta.

ESPINASSE (SYLVAIN-JACQUES-JUSTIN), sénateur de 1876 à 1879, né à Montredon (Tarn) le 4 septembre 1810, se fit recevoir docteur en médecine et s'établit dans sa ville natale où il acquit une certaine influence politique. Maire de Montredon en 1848, il devint plus tard membre, puis vice-président du conseil général du Tarn, et, aux élections du 30 janvier 1876, fut élu sénateur de ce département par 209 voix sur 396 votants. M. Espinasse, qui avait fait une profession de foi conservatrice et catholique, siégea sur les bancs de la droite du Sénat, et fit partie jusqu'en 1879 de la majorité monarchiste. Il se prononça notamment pour le gouvernement du Seize-Mai, pour la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877) et contre le ministère Dufaure. Il ne fut pas réélu au renouvellement de 1882, n'ayant obtenu que 173 voix sur 395 votants. Chevalier de la Légion d'honneur (1868).

ESPIVANT DE LA VILLEBOISNET (HENRI, COMTE), membre du Sénat, né à Londres (Angleterre) le 30 mai 1813, passa par les Ecoles militaires de Saint-Cyr (1830) et de l'état-major (1832), fut promu lieutenant en 1835, et fit ses premières armes en Afrique, comme aide-de-camp du général Bedeau. Capitaine le 25 février 1839, il prit part à la campagne qui amena la reddition d'Abd-el-Kader, fut mis à l'ordre du jour de l'armée en 1842, se distingua à la bataille d'Isly (1844) et entra en France avec le grade de chef d'escadrons. Attaché ensuite au général Oudinot, commandant en chef de l'expédition de Rome, il reçut, après la prise de cette ville, la mission de venir rendre compte des opérations militaires au gouvernement fran-

çais. Nommé lieutenant-colonel le 11 juillet 1849, et colonel le 15 août 1852, il fit la campagne d'Italie en 1859 comme chef d'état-major général du 4^e corps; l'année suivante, il devint général de brigade. M. Espivent de la Villeboisnet passa à Lyon les dix dernières années de l'Empire en qualité de chef de l'état-major général du corps d'armée. En 1870, il fut nommé général de division. Pendant la guerre franco-allemande, il fut envoyé d'abord à Lille, et prit part aux opérations du 5^e corps; puis il fut appelé à commander l'état de siège à Marseille, pendant l'insurrection communaliste de cette ville; il s'était retiré à Aubagne avec 4,000 hommes, tandis que les insurgés marseillais occupaient la préfecture; il revint, le 5 avril 1871, avec du renfort, bombarder la ville, reprit la préfecture, et, dans une dépêche qu'il adressa au gouvernement, annonça « son entrée triomphale » dans Marseille. Le général y maintint l'état de siège, fit fusiller Gaston Crémieux, poursuivit et supprima plusieurs journaux démocratiques de la région, comme commandant du 16^e corps d'armée, et provoqua par son attitude de vives polémiques. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1842, officier en 1844, commandeur en 1855 et grand officier en 1875, il reçut du gouvernement du 24 mai, en 1873, le grand-croix du même ordre. En 1876, il échangea son commandement contre celui de Nantes, et fut porté, le 30 janvier de la même année, comme candidat monarchiste et catholique, aux élections sénatoriales de la Loire-Inférieure; M. Espivent de la Villeboisnet, élu par 166 voix sur 321 votants, prit place sur les bancs de la droite, se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés en 1877, et donna tout son concours à la politique de MM. de Broglie et de Fourtou pendant la période du 16 mai. Il combattit le ministre Dufaure, fut réélu sénateur le 5 janvier 1879 par 185 voix sur 320 votants, vota contre l'article 7 et les lois sur l'enseignement, contre la liberté de réunion, contre la loi sur la presse, contre la nouvelle formule du serment judiciaire, contre la réforme de la magistrature, contre le rétablissement du divorce, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, contre la nouvelle loi militaire, etc. Il obtint encore sa réélection, le 5 janvier 1888, par 647 voix sur 995 votants. Il s'est prononcé en dernier lieu : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). M. Espivent de la Villeboisnet a été admis à la retraite, comme général de division, le 8 juin 1879.

ESQUIROS (HENRI-FRANÇOIS-ALPHONSE), représentant à l'Assemblée législative de 1850-51, député de 1869 à 1870, représentant en 1871, sénateur en 1876, né à Paris le 23 mai 1812, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 10 mai 1876, débuta dans les lettres par un volume de poésies, les *Hirondelles*, qui obtint les éloges de Victor Hugo, et par deux romans : le *Magicien* (1837) et *Charlotte Corday* (1840), dont le succès fut assez vif. Les opinions socialistes et démocratiques de M. Esquiros apparaissaient déjà dans sa *Charlotte Corday*; elles furent plus marquées encore dans un commentaire philosophique de la vie de Jésus, qu'il publia sous ce titre : *Évangile du peuple* (1840), et qui valut à son auteur, le 30 janvier 1841, une condamnation à huit mois de prison et 500 fr

d'amende. Incarcéré à Sainte-Pélagie, M. Esquiros écrivit, pendant sa détention, un nouveau volume de vers, les *Chants d'un prisonnier* (1841), bientôt suivi de trois petits ouvrages à tendances socialistes: les *Vierges martyres*, les *Vierges folles*, les *Vierges sages*. L'*Histoire des Montagnards*, que M. Esquiros donna en 1847, affirma sa réputation littéraire; elle le fit connaître en même temps comme un républicain de sentiment, partisan enthousiaste de la Convention nationale, de la Montagne et des Jacobins. L'idée du livre, c'est que la Montagne a eu dans la Révolution le grand rôle et le beau rôle: « Non seulement, dit l'auteur, elle a survécu aux Girondins, mais encore c'est dans son sein, au milieu des éclairs et des tonnerres, que se sont révélés les oracles de l'esprit humain transfiguré. De là sont parties la force et la lumière. » M. Alphonse Esquiros salua avec joie, en février 1848, la proclamation de la République. Il ne fit point partie de la Constituante; mais, après l'arrêt rendu par la haute cour de Versailles contre plusieurs représentants de Saône-et-Loire (affaire du 13 juin), il fut désigné, lors de l'élection partielle qui eut lieu le 10 mars 1850, pour les remplacer, comme un des candidats du parti démocratique socialiste. Élu représentant du peuple à la Législative, le 2^e sur 6, par 61,351 voix (105,573 votants, 157,148 inscrits), il prit place à la Montagne, vit son élection invalidée comme celle de ses cinq collègues et fut réélu avec eux, le 23 avril de la même année, par 73,060 voix (120,162 votants, 154,015 inscrits). Il vota constamment avec la fraction la plus avancée de la minorité républicaine, et, quand vint le coup d'Etat, fut envoyé en exil. Il se retira alors en Angleterre, et consigna le résultat de ses observations et de ses études sur ce pays dans une série d'articles dont la *Revue des Deux-Mondes* eut la primeur et qui furent ensuite réunis en volumes sous ce titre: *l'Angleterre et la vie anglaise* (1850-1864). En 1869, M. Esquiros rentra en France et se rejeta dans la lutte: candidat de l'opposition radicale dans la 4^e circonscription des Bouches-du-Rhône, il y fut élu, le 7 juin, député au Corps législatif, par 11,243 voix sur 21,334 votants et 31,460 inscrits, contre 9,787 voix au candidat officiel, M. de Rougemont. Il siégea à l'extrême-gauche, vota, en toute circonstance, contre le gouvernement impérial, et se prononça contre la déclaration de guerre. Après le 4 septembre 1870, il reçut le titre et les fonctions d'administrateur supérieur du département des Bouches-du-Rhône. Comme tel, il prit des mesures énergiques en vue de la défense nationale, fit appel au patriotisme du commerce pour la formation d'un comptoir d'escompte, et gagna, par son attitude, la confiance de la population. Mais plusieurs de ses arrêtés, notamment celui qui suspendit la *Gazette du Midi*, journal légitimiste, et celui qui prononça la dissolution de la congrégation des jésuites de Marseille, déplurent au gouvernement et furent désavoués par Gambetta, qui licencia en même temps la garde civique de Marseille, où dominaient les partisans de M. Esquiros. M. Esquiros donna alors sa démission, puis il la retira, et refusa, pendant une quinzaine de jours, de céder la place au successeur qui lui avait été donné. Il ne résigna définitivement ses fonctions que le 3 novembre. Lors des élections à l'Assemblée nationale (8 février 1871), il fut élu, le 9^e sur 11, représentant des Bouches-du-Rhône, par 46,986 voix (73,803 votants, 140,189 inscrits). Il s'inscrivit

à l'extrême-gauche et vota: contre la paix, contre les prières publiques, contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le gouvernement du 24 mai, contre la loi des maires, etc. Il se prononça pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat au Sénat dans les Bouches-du-Rhône, et fut élu, le 30 janvier 1876, par 86 voix sur 171 votants. Membre du petit groupe de l'extrême-gauche sénatoriale, il signa et vota la proposition d'amnistie plénière déposée par Victor Hugo. Mais, presque aussitôt, une cruelle maladie le tint éloigné des séances, et il succomba à Versailles, le 14 mai. — Outre les ouvrages cités plus haut, on doit à M. Alphonse Esquiros: la *Vie future au point de vue socialiste* (1857); — la *Vie des animaux*; — la *Néerlande et la vie hollandaise*; — *l'Émile du XIX^e siècle*; le *Bonhomme jadis* (1875), etc.

ESQUIRON. — Voy. PARIEU (DE).

ESSLING (PRINCE D'). — Voy. MASSÉNA.

ESTADENS (ANTOINE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né en 1743, mort à une date inconnue, était propriétaire à Bazièges. Administrateur du département de la Haute-Garonne, il fut élu membre de la Convention par ce département, le 7 septembre 1792, le 7^e sur 12, par 490 voix (679 votants). Il prit place parmi les modérés de l'Assemblée et se rangea dans le parti des Girondins. Il vota, lors du procès de Louis XVI: « La reclusion et le bannissement à la paix, » et se vit, après la victoire de la Montagne au 31 mai 1793, décrété d'arrestation. Il parvint cependant à éviter le sort de la plupart de ses collègues, et fut rappelé à la Convention le 13 frimaire an III. Le 4 brumaire an IV, il entra, comme ex-conventionnel, au Conseil des Anciens, dont il fit partie jusqu'en 1798. Il se retira alors dans les environs de Toulon, où il vécut en dehors de la politique.

ESTAGNIOL (NICOLAS-LOUIS, COMTE D'), député en 1789, né à Sedan (Ardennes) le 8 mars 1741, mort à Glair (Ardennes) en 1820, suivit la carrière des armes, servit au régiment d'Artois, et parvint au grade de capitaine. Il était rentré dans la vie civile, quand éclata la Révolution. Il fut élu, le 30 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux pour le bailliage de Sedan. Le comte d'Estagniol suivit, sans éclat, mais avec fidélité, le parti de la cour. Il accompagna le roi à Paris, le 6 octobre 1789, fit partie de la députation qui alla présenter au roi et à la reine les hommages de l'Assemblée, et aussi de celle qui s'enquit de la santé du monarque le 15 septembre 1791. Il fit néanmoins, après la fuite de Varennes, acte d'obéissance à l'autorité de l'Assemblée, et prêta comme capitaine, et comme colonel de la garde nationale, le serment militaire selon la formule proposée par Emmercy: « Je jure d'employer les armes remises entre mes mains à la défense de la patrie, et à maintenir contre tous ses ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale. » Dans la séance du 24 août 1791, il demanda avec beau-